

1. *Schuldnerin:* **Glacier 3000 Région Les Diablerets-Gstaad SA, 1865 Ormont-Dessus**

2. *Bemerkungen:* Par décision 27 février 2003 communiquée le 4 mars 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est-Vaudois a homologué le concordat dividende proposé à ses créanciers par Glacier 3000 Région Les Diablerets-Gstaad SA, Ormont-Dessus, et désigné en qualité d'exécuteur du concordat Patrice Lambelet, expert-comptable diplômé, c/o BfB Fidam révision, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne.

Vous avez le droit de recourir au Tribunal Cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires au greffe du Tribunal d'arrondissement de l'Est-Vaudois, dans les dix jours dès la présente publication.

P. Lambelet, commissaire au sursis concordataire
1000 Lausanne 9

(00895656)